

FONDATION CASTEL NOTRE-DAME INFORMATION N° 26

A partir du 29.11.2021 les visiteurs sont soumis à la présentation d'un certificat COVID-19 valide (Code QR et pièce d'identité).

En effet, au matin du 25 novembre, le Canton du Valais a rendu obligatoire cette mesure en raison de la remontée des cas. Si nous avons pu maintenir le libre accès jusqu'ici, nous organiserons des contrôles stricts à partir de cette date.

Nous vous remercions pour votre compréhension et le respect courtois de cette mesure auprès des collaborateurs qui procéderont aux contrôles.

Les horaires de visite sont maintenus et sont les suivants :

Lundi	10h-12h / 14h-18h30 fermeture des portes
Mardi	10h-12h / 14h-18h30 fermeture des portes
Mercredi	10h-12h / 14h-20h00 fermeture des portes
Jeudi	10h-12h / 14h-18h30 fermeture des portes
Vendredi	10h-12h / 14h-18h30 fermeture des portes
Samedi	10h-12h / 14h-18h30 fermeture des portes
Dimanche	10h-12h / 14h-18h30 fermeture des portes

- Les sorties sont possibles mais nous recommandons de les limiter au strict nécessaire dans la période particulière que nous traversons.
- Pour les sorties et les promenades en extérieur, les visiteurs doivent être en possession d'un certificat ou d'une attestation pour venir chercher un résident. Pour des questions de cohérence, nous n'accompagnons pas les habitants vers l'extérieur.
- Le port correct du masque, la distanciation et l'hygiène des mains sont les mesures les plus importantes et nous vous remercions de les appliquer en tout temps, y compris dans les chambres.
- Les terrasses et le périmètre de l'établissement font partie intégrante de notre établissement et requièrent les mêmes mesures qu'à l'intérieur.

Rappel des règles pour les visiteurs

- **Être en possession d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité.** Vous trouvez toutes les informations y relatives sur le site de la Confédération. <https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/>
- Porter un masque fourni par l'institution, mis à disposition à l'entrée ;
- Se désinfecter minutieusement les mains ;
- Compléter le formulaire de visite (1 par personne) permettant au Canton de retracer les contacts en cas de besoin.

Institutions sanitaires et sociales, source : <https://www.vs.ch/>

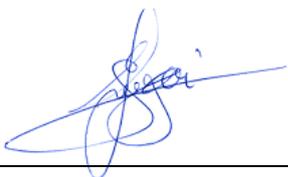
Dès le 29 novembre, les visiteurs se rendant dans les hôpitaux, cliniques, établissements médico-sociaux (EMS), foyers de jour et institutions sociales du domaine adulte devront obligatoirement présenter un certificat COVID-19 attestant qu'ils sont vaccinés, guéris ou testés négatifs. Cette mesure était jusque-là recommandée par les autorités sanitaires, mais tous les établissements ne l'avaient pas mise en œuvre. (...)

A l'heure à laquelle nous rédigeons cette information, nous connaissons une situation saine tant chez les habitants que chez les collaborateurs. Des informations supplémentaires vous seront transmises rapidement en fonction de l'évaluation de la situation et des recommandations cantonales.

Pour les situations particulières et principalement lors d'une péjoration de l'état de santé chez un habitant, la direction se tient disponible pour des solutions individuelles. Nous vous remercions de diffuser cette information dans votre réseau.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration, nous vous adressons nos sincères salutations.

Jérémie Lugari
Directeur



Fondation Castel Notre-Dame
Rue des Artifices 14, 1920 Martigny
+41 (0)27 720 46 00, jeremie.lugari@fondationcastel.ch



SVP pensez à l'environnement. Est-il nécessaire d'imprimer ce courriel ?